

Des mesures d'hygiène renforcées, de grands espaces en plein air, une capacité de nos Villages réduite et des options flexibles

Club Med 



Vous rêvez de voyager de nouveau ? Nous avons ce qu'il vous faut !

Que vous souhaitiez vous évader dans les prochains mois ou que vous soyez prêts à planifier cette escapade de 2021, à laquelle vous avez tant rêvé, nous sommes prêts à vous accueillir.



CERTIFIÉS POSICHECK


Trois Villages ouverts = 3 certifications POSICheck qui vous assurent, à vous et vos proches, un séjour en toute sécurité.




POSICheck®



Sandpiper Bay,
Floride



POSICheck®



Cancún,
Mexique



POSICheck®

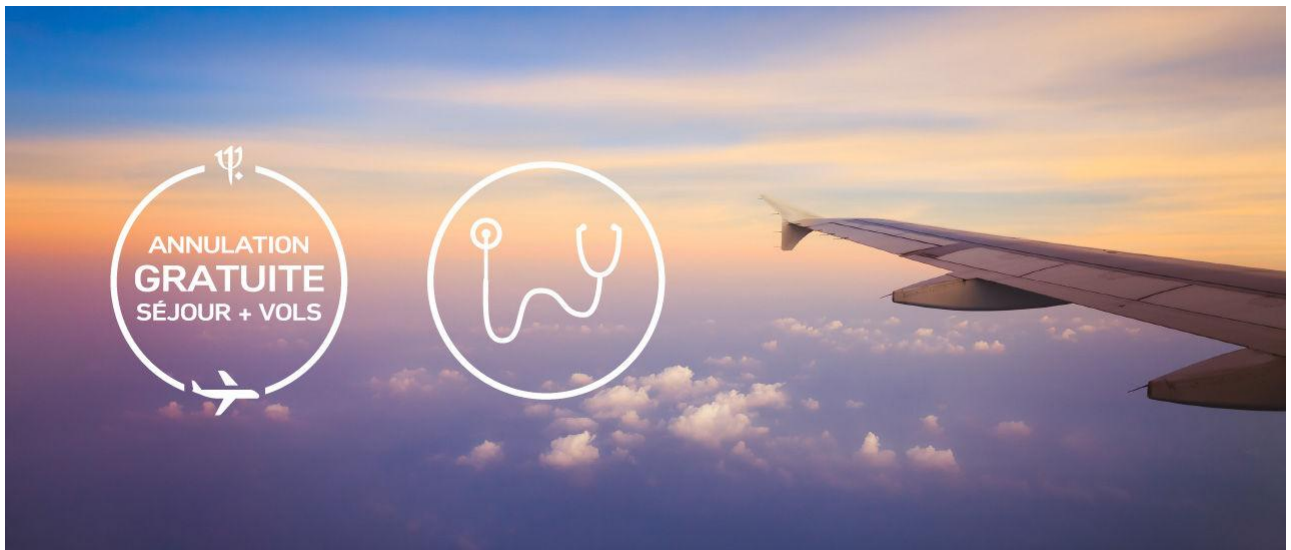


Punta Cana,
République Dominicaine



UNE EXPÉRIENCE EN VILLAGE REPENSÉE

Des animations en plein air, des portions individuelles pour les repas, et une capacité de nos Villages réduite : tout est en place pour vous faire vivre l'expérience Club Med, sécuritaire et inoubliable, que vous connaissez et aimez tant.



DES OPTIONS FLEXIBLES

Vous avez dit annulation gratuite* ? Nous savons que la situation évolue rapidement et nous voulons nous assurer que vous voyagerez seulement lorsque vous serez prêts. En plus de cela, on vous garantit la prise en charge de vos frais médicaux pendant votre séjour grâce à notre Programme d'Assistance Médicale, y compris en cas de COVID19.^

Faites vos bagages

Le tout compris Club Med inclut toujours ceci et bien plus encore:



**CUISINE
RAFFINÉE**



**PROGRAMMES
ENFANTS**



**SPORTS ET
ACTIVITÉS**



**DETENTE &
RELAXATION**



**WI-FI
GRATUIT**



**BAR
OUVERT**

*Pour toutes nouvelles réservations faites entre le 18 mai 2020 et le 31 décembre 2020, sur l'un de nos Villages Club Med du monde entier, vous pouvez modifier ou annuler gratuitement votre séjour et recevoir un remboursement complet de votre forfait (portion terrestre du séjour + vols) si vous avez réservé vos vols avec Air Canada, Air Transat ou Westjet :

- Jusqu'à 15 jours avant le départ pour des séjours jusqu'au 2 juillet 2021 (frais de 100% si l'annulation se fait 14 jours ou moins avant la date de départ)
- Jusqu'à 61 jours avant le départ pour Noël 2020, le Nouvel An 2020, la Relâche 2021 et pour des séjours à partir du 3 juillet 2020 (frais de 25% si l'annulation se fait entre 60 et 31 jours avant la date de départ. Frais de 50% si l'annulation se fait entre 30 et 15 jours avant la date de départ. Frais de 100% si l'annulation se fait 14 jours ou moins avant la date de départ)
- Jusqu'à 91 jours avant le départ pour les Fêtes 2021 (incluant, mais non limité à : l'Action de Grâce 2021, Noël 2021, Nouvel An 2021) (Frais de 100% si l'annulation se fait 91 jours ou moins avant la date de départ)

Le remboursement exclut les frais de membre et l'assurance optionnelle. Tous les remboursements seront effectués dans le moyen de paiement utilisé pour la réservation. Si la réservation a été effectuée avec un Crédit de Voyage Futur, le remboursement se fera sous la forme d'un nouveau Crédit de Voyage Futur à utiliser avant la date d'expiration du Crédit de Voyage Futur d'origine. Si vos vols n'ont pas été réservés avec Air Canada, Air Transat ou Westjet, les conditions en vigueur de la compagnie aérienne s'appliquent pour la portion aérienne du séjour.

^Le Programme d'Assistance Club Med garantie à ses clients, voyageant avant le 30 avril 2021, la prise en charge de leurs

frais médicaux en cas d'urgence liée à la COVID-19 durant leur séjour.

Ce qui est couvert :

1. En cas de maladie liée à la COVID-19, tous les frais médicaux à l'étranger sont couverts : les frais médicaux en cas d'hospitalisation, la visite médicale, le test COVID-19, les frais de transport au laboratoire pour l'administration du test.
2. En cas d'hospitalisation, la couverture comprend aussi : les frais de logement des accompagnants, l'accompagnement des enfants, et l'évacuation médicale si l'état et la situation le requièrent.
3. En cas de confinement : le plateau d'assistance organisera également, en collaboration avec le Village et le personnel médical, l'hébergement. Frais de prolongation en village couverts.
4. Si le G.M a manqué le vol prévu : le plateau d'assistance prendra en charge et planifiera un nouveau vol de retour selon les conditions sanitaires établies par l'équipe médicale.

L'assistance médicale en cas de maladie (incluant la COVID-19) inclut:

- Les dépenses médicales à l'étranger jusqu'à 75 000 €, TTC par bénéficiaire,
- L'avance sur frais d'hospitalisation engagés à l'étranger, jusqu'à concurrence de 75 000 € TTC par bénéficiaire,
- Le coût d'un séjour prolongé dans le Village, si requis par les autorités sanitaires locales : 80 € TTC par nuit et 150 € TTC une famille pour 10 nuits maximum.
- L'évacuation sanitaire et rapatriement suite à un accident et / ou une maladie en fonction de la décision de l'entité médicale d'Europ Assistance.
- Le rapatriement de la personne décédée en cas de décès.

Ce qui n'est pas couvert :

Les conséquences de situations globales de COVID dans le pays où est situé le Village, telles que :

1. Fermeture des frontières : par région/ par ville/ fermeture de l'aéroport/ annulation d'un vol/ fermeture du Village.
2. Interruption de séjour : suite à la déclaration de l'État d'urgence sanitaire.
3. Mise en quarantaine: à destination, sans être malade.

Un certificat d'assurance confirmant la couverture des frais médicaux en cas de maladie, y compris la COVID-19, peut être fourni sur demande pour entrer dans un pays ou pour obtenir un visa de voyage. Veuillez noter qu'à partir du 1er juillet 2020, le certificat d'assurance est demandé par : Polynésie française, Israël, Ukraine, Liban, Cambodge, Turks et Caicos. La présente Convention d'Assistance constitue les conditions générales du contrat conclu entre EUROP ASSISTANCE, entreprise régie par le Code des Assurances et le CLUB MEDITERRANEE, pour le compte de ses clients. Elle précise le contenu et les limites des prestations qui seront fournies par EUROP ASSISTANCE aux clients du CLUB MEDITERRANEE. L'Assistance est assumée par EUROP ASSISTANCE et non par Club Med®. Toute inscription au Club Med®, ou par l'intermédiaire d'un agent de voyages, fait bénéficier le G.M® des prestations d'EUROP ASSISTANCE, qui couvrent l'assistance aux personnes. Applicable seulement aux membres canadiens (G.Ms®) qui sont résidents canadiens et ont réservé et payé le voyage au Canada. Cette protection supplante toute protection émise antérieurement et est assujettie à modification sans préavis. Une description complète de la couverture est disponible sur demande auprès de Club Med Sales Canada Inc. ainsi que dans le document d'assurance vacances que vous recevrez par courrier électronique avant le départ si vous avez fait une réservation. Contactez votre agent de voyage ou notre centre d'appel Club Med pour plus de détails.

Protection des données: pour lire les conditions complètes, [cliquez ici](#).

CONTACTEZ-NOUS

Se désinscrire: si vous ne souhaitez plus recevoir de communication par email de la part du Club Med, [cliquez ici](#).